

## 4-3 - GLISSADES ET CHUTES DE PLAIN-PIED

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les chutes de plain-pied recourent principalement deux catégories : les glissades (perte d'adhérence entre les chaussures et la surface du sol) et les trébuchements (heurts avec le pied d'un obstacle ou d'un matériel).

### QUELS ENJEUX ?

Les risques de chutes de plain-pied sont aujourd'hui les plus importants des risques professionnels au sein de nos ministères. 50,06% des accidents sont en effet liés à des chutes de personnes en 2011. Ces accidents sont toutefois en diminution de 16,5% par rapport à l'année précédente.

Les glissades et chutes de plain-pied peuvent entraîner des contusions, des entorses, des plaies voire des fractures. Elles peuvent dans certains cas, en fonction de l'environnement situé à proximité de l'agent, causer la mort.

### SITUATIONS D'EXPOSITION

4.3.1 Déplacement sur un sol glissant

4.3.2 Déplacement sur un sol encombré

4.3.3 Autre déplacement susceptible d'entraîner une chute et une glissade (à préciser)

### ANALYSE DE LA SITUATION D'EXPOSITION

#### Individu(s)

L'agent : fatigue, état de santé, vitesse

#### Tâche(s)

L'activité de l'agent : urgences, retards, imprévus, exigences de rendement nécessitant d'aller vite, fréquence des déplacements, transport de charges pouvant entraîner un déséquilibre ou un manque de visibilité

#### Matériel(s)

Les équipements de protection individuelle et les chaussures : équipements non fournis, défectueux ou non portés ; port de chaussures trop lisses ou abîmées

## Milieu

**Sol glissant** : produits répandus (huile, gazole...), nature du sol (bois ciré, marbre...), conditions météorologiques (feuilles, verglas, pluie), opérations de nettoyage en cours

**Sol défectueux et inégal** : revêtement dégradé, rupture de pente, marches isolées...

**Conception des escaliers** : valeur des hauteurs de marches et du giron, main courante

**Eclairage des voies de circulation**

**Passages étroits et/ou encombrés** : fils au sol, archivage anarchique, entreposage de matériels et objets divers

**Sol inadapté** : locaux spécifiques, garage, cuisine, archives

## EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION

### ORGANISATIONNELLES

- Organisation de la circulation des personnes ;
- Mise en place d'une politique d'archivage.

### TECHNIQUES COLLECTIVES

- Supprimer les zones dangereuses (heurt) : modification du cheminement des câbles ou recouvrement par une goulotte, maintien des passages libres (suppression de tous entreposages anarchiques) ;
- Conception des revêtements de sol extérieur et dans les halls d'accueil (matériaux adaptés aux intempéries et traitement ponctuel des situations extrêmes (par exemple salage en cas de verglas) ;
- Éclairage adapté, interrupteurs facilement accessibles et munis de voyants lumineux dans les locaux aveugles ;
- Entretien régulier des sols (réparation des dégradations, nettoyage périodique) ;
- Aménagement des escaliers (main courante, nez de marches antidérapants, contraste visuel) ;
- Adaptation des sols des locaux spécifiques (par exemple sol antidérapant dans les cuisines) ;
- Dégagement des zones de passage ;
- Maintien de passages libres.

### TECHNIQUES INDIVIDUELLES

Port des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité...).

## HUMAINES

- Distribution et rappels aux agents des consignes générales telles que : pas de précipitation, signaler les revêtements de sol endommagés ou souillés, veiller à maintenir tout en ordre, porter les EPI si nécessaire...
- Mise en place d'une signalétique adaptée (par exemple "sol glissant" pendant le nettoyage du sol ou "attention à la marche"...).

### POUR ALLER PLUS LOIN...

Les heurts, glissades et autres perturbations du mouvement du travail,

*brochure INRS ED 140 ;*

Les chutes de plain-pied en milieu professionnel,  
*Revue "Hygiène et sécurité du travail" de l'INRS (ND 2206).*